

SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2021

Le vingt-quatre février deux-mille-vingt-et-un, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le premier mars deux-mille-vingt-et-un à dix-huit heures trente.
Le Maire.

Mme Danielle GOURAUD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents, 4 conseillers représentés et a constaté que la condition de quorum était remplie.

PRESENTS : MME NASSIVET – M. BOURAIN – MME MARTIN (ARRIVEE A LA QUESTION 1) – M. COLIN
MME GOURAUD – MME ZITOUNI – M. MARQUET-BERTRAND – MME MACÉ
MME PUYRAVAULT (ARRIVEE A LA QUESTION 6) – M. RODIER – M. DE PETRIS
MME RIVOLLIER – M. BONNAL

POUVOIRS : MME LABORDE A M.COLIN / MME RUELLAN A MME NASSIVET / M. RUVAULT A MME GOURAUD
MME PUYRAVAULT A MME RIVOLLIER (JUSQU'À LA QUESTION 5)

EXCUSEE : MME RIGOLOT

ABSENTS : M. ROUZEAU – M. GIRAUD

SECRETAIRE : MME GOURAUD

Madame le Maire ouvre la séance et demande au conseil l'autorisation d'ajout d'un point de délibération : « Désignation des représentants de la commune aux commissions statutaires de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle ». Le conseil municipal valide cette modification d'ordre du jour.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

2021-01-21_001

Le compte-rendu du précédent conseil du 21 janvier 2021 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - RESTAURATION DU BATIMENT COMMUNAL « SALLE BONTEMPS » – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES FONDS DE REVITALISATION

QUESTION 1
2021-03-01_003/7.1

Madame le Maire rappelle que le bâtiment communal « Salle Bontemps » va être restauré complètement afin de recréer un espace plus confortable et convivial pour les utilisateurs associatifs avec un coin cuisine. Ce bâtiment pourra aussi accueillir des réunions de petits groupes pour les services et les associations et sera plus adapté à l'organisation du bureau de vote N°2 pour les élections. Les travaux seront réalisés en interne par notre service technique y compris démolition et évacuation.

Le coût estimatif du projet se monte à 11 430,78 € HT et se décompose de la façon suivante :

	Devis	HT	TTC
Maçonnerie intérieure cloison – isolation périphérique et plafond	DBMA	1 300,01 €	1 560,01 €
Radiateurs et VMC	Castorama	630,75 €	756,90 €
Peinture	RYSER	446,60 €	535,92 €
Electricité	CGED	1 100,40 €	1 320,48 €
Menuiseries - plinthes	DBMA	309,54 €	371,45 €
Cuisine	Castorama	733,42 €	880,10 €
Electroménager hotte et four	Castorama	415,00 €	498,00 €
TOTAL TRAVAUX		4 935,72 €	5 922,86 €
TRAVAUX EN REGIE 2 AGENTS SUR 30 JOURS		6 495,06 €	6 495,06 €
TOTAL GENERAL		11 430,78 €	12 417,92 €

Ce projet est éligible au Fonds de Revitalisation des Centre-Bourgs, subvention octroyée par le Conseil Départemental, pour un montant maximum d'aide de 63 000 € (montant maximum subventionnable : 180 000 € - taux de la subvention : 35 %).

Compte tenu de cette possibilité, le plan de financement du projet est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux en régie + matériaux et matériels	11 430,78 €	Fonds de Revitalisation des Centre-Bourgs	4 000,00 €
		Autofinancement	7 430,78 €
TOTAL DEPENSES HT	11 430,78 €	TOTAL RECETTES HT	11 430,78 €

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de Fonds de Revitalisation des Centre-Bourgs auprès du Conseil Départemental pour un montant de 4 000 €.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III - AVENANT N°1 – MARCHÉ CHAUFFERIE BOIS – LOT N°6 CHAUFFAGE ET RESEAU DE CHALEUR

QUESTION 2
2021-03-01_004/1.1

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2017 décidant d'engager la construction d'une chaufferie bois,

Vu la délibération du 23 novembre 2017 attribuant le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage au CRER,

Vu la délibération du 12 avril 2018 attribuant le marché de mandat de maîtrise d'œuvre à CEBI,

Vu la délibération du 15 janvier 2020 attribuant les marchés de travaux,

Considérant les devis d'ajustement «travaux de plus et moins-values» reçus de l'entreprise MISSENARD attributaire du lot 6 – Chauffage et réseau de chaleur :

Travaux en plus-value :

+ 2 607,83 € HT : rajout d'un adoucisseur avec pot à boue et raccord ventilé ;

Travaux en moins-value :

- 4 884,90 € HT : suppression de la tranchée salle multi-activités.

Incidence financière au marché de : - 2 277,07 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver :

1/ l'avenant n°1 au marché de travaux du lot 6 – Chauffage et réseau de chaleur de l'entreprise MISSENARD d'un montant de plus-value + 2 607,83 € HT : rajout d'un adoucisseur avec pot à boue et raccord ventilé et d'un montant de moins-values - 4 884,90 € HT : suppression de la tranchée salle multi-activités, implique une incidence financière de : - 2 277,07 € HT portant le **montant du marché à 100 519,12 € HT** (102 796,19 € HT – 2 277,07 € HT = 100 519,12 € HT) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser :

2/ Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

3/ Madame le Maire à signer l'avenant au marché de travaux de la Chaufferie bois du lot 6 – Chauffage et réseau de chaleur ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IV – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

QUESTION 3
2021-03-01_005/5.3

L'article 8 des statuts de la CDA prévoit la création de 3 commissions permanentes : «développement économique» ; «aménagement de l'espace» ; «politique de la ville».

Liées à nos compétences obligatoires, ces commissions sont un lieu d'échanges et d'information dans les matières concernées.

Conformément à l'article 37 de notre règlement intérieur, ces commissions et groupes de travail ont le caractère de commissions extra-communautaires et en conséquence peuvent être ouvertes à des conseillers municipaux ne siégeant pas au conseil communautaire.

Le Président et le 1er Vice-président en sont membres de droit et elles sont animées par le Vice-président ou Conseiller communautaire délégué ayant reçu délégation en la matière.

Chacune de ces instances est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune sauf la ville de La Rochelle qui dispose de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Ces instances peuvent comprendre à titre permanent ou de façon provisoire toutes personnes qualifiées non élues qui sont invitées par le responsable de la commission.

Liées aux compétences obligatoires de la CDA, ces commissions sont un lieu d'échanges et d'information et sont chargées, en principe, de donner leur avis et de proposer au Bureau toute décision dans les matières concernées.

A cet effet, Madame le Maire sollicite les conseillers municipaux afin de représenter la commune au sein de ses commissions.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	NOM	Prénom
DELEGUE	COLIN	Stéphane
SUPPLEANT	MARQUET-BERTRAND	Alain

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME

	NOM	Prénom
DELEGUE	BOURAIN	Sébastien
SUPPLEANT	MACÉ	Béatrice

COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE

	NOM	Prénom
DELEGUE	RODIER	Christophe
SUPPLEANT	DE PETRIS	Willy

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHELaise – EXERCICES 2014 ET SUIVANTS

QUESTION 4

Le document « **ROD2 Cté aggro La Rochelle communes membres.pdf** » sera en ligne sur le site internet de la commune : www.thaire.fr

VI - PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE – RAPPORT THEMATIQUE SUR LES POLITIQUES DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT – EXERCICES 2014 ET SUIVANTS

QUESTION 5

Le document « **ROD2 Cté aggro La Rochelle FIJ Logement - communes membres.pdf** » sera en ligne sur le site internet de la commune : www.thaire.fr

VII - PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE – AVIS DE LA COMMUNE DE THAIRE

QUESTION 6
2021-03-01_006/5.7

La Communauté d'Agglomération (CdA) de La Rochelle a par délibération du 15 octobre 2020 décidé de s'engager dans l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui permet de préciser les fondements politiques qui sous-tendent l'organisation intercommunale et les modalités de fonctionnement de la CdA en interne et avec ses communes membres.

Le pacte de gouvernance a été introduit par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique du 19 décembre 2019.

Cette loi a pour objectif de lutter contre le sentiment d'éloignement et de dépossession des centres de décision auquel font face les Maires et les autres élus municipaux et de replacer les élus intercommunaux au centre du fonctionnement de l'intercommunalité.

Dans ce sens, la loi a consacré la pratique locale du pacte de gouvernance qui permet d'associer plus étroitement les Maires des communes membres à la gouvernance de l'EPCI. Ainsi un temps de réflexion est formalisé afin de permettre aux élus de s'accorder sur le fonctionnement de l'EPCI.

L'article L 5211-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose à l'organe délibérant de l'EPCI après chaque renouvellement général ainsi qu'en cas de création, scission ou fusion de débattre sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

En cas d'accord du conseil communautaire, celui-ci doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Ainsi, le conseil communautaire du 15 octobre 2020 a débattu de l'opportunité de réaliser un pacte de gouvernance et les élus communautaires ont souhaité se doter d'un tel outil.

Un groupe d'élus représentant les deux groupes politiques constitués au sens du règlement intérieur de l'EPCI et les deux sensibilités politiques constituées au sortir des élections communautaires, a travaillé sur l'élaboration des objectifs et des propositions d'organisation et de fonctionnement de la CdA.

Conformément à la procédure d'élaboration, le projet de pacte sera soumis pour avis aux 28 communes membres. Les communes ont 2 mois pour formuler un avis. Il s'agit d'un avis simple et à défaut d'avis il sera considéré comme défavorable.

Après l'exposé de Madame le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur le pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Considérant qu'il n'y a eu aucune observation émise par le conseil municipal, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir émettre un **avis favorable** sur le **pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ci-annexé,**

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIII – QUESTION DIVERSES

7-1 / PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE COOP

Madame le Maire présente l'étude de faisabilité architecturale relative à la réhabilitation des locaux de l'ancienne Coop réalisée par Madame Claire PEYRON-MOUROT, architecte conseil au CAUE 17 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime).

7-2 / VALIDATION DE L'ÉDITION DU BULLETIN MUNICIPAL N°18 DE MARS 2021 POUR UNE DIFFUSION SEMAINE 9

7-3 / FESTIVAL ONDES CLASSIQUES

Madame le Maire informe de l'organisation du « festival Ondes Classiques » qui sera programmé le vendredi 30 juillet 2021 place de l'église. Piano et violoncelle à l'honneur !

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 20h15.

Liste des présents à la séance 1^{ER} MARS 2021

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET	présente	Yves ROUZEAU	absent
Sébastien BOURAIN	présent	Béatrice MACÉ	présente
Rébecca MARTIN	présente à partir de la question 1	Maryse PUYRAVAUD	POUVOIR A MME RIVOLIER jusqu'à la question 5
Stéphane COLIN	présent	Christophe RODIER	présent
Carole LABORDE	POUVOIR A M. COLIN	Willy DE PETRIS	présent
Danielle GOURAUD	présente	Sébastien GIRAUD	absent
Nicole RIGOLOT	excusée	Florence RUELLAN	POUVOIR A MME NASSIVET
Dalila ZITOUNI	présente	Elise RIVOLIER	présente
Michel RUAULT	POUVOIR A MME GOURAUD	Marc BONNAL	présent
Alain MARQUET- BERTRAND	présent		

Table des matières séance du 1^{er} mars 2021

Réf.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021		2021-01-21_001
II - RESTAURATION DU BATIMENT COMMUNAL «SALLE BONTEMPS» DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES FONDS DE REVITALISATION	QUESTION 1	2021-03-01_003/7.1
III - AVENANT N°1 – MARCHE CHAUFFERIE BOIS LOT N°6 CHAUFFAGE ET RESEAU DE CHALEUR	QUESTION 2	2021-03-01_004/1.1
IV – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS STATUTAIRES DE LA CDA DE LA ROCHELLE	QUESTION 3	2021-03-01_005/5.3
V – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHELAISE - EXERCICES 2014 ET SUIVANTS	QUESTION 4	
VI - PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RAPPORT THEMATIQUE SUR LES POLITIQUES DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT EXERCICES 2014 ET SUIVANTS	QUESTION 5	
VII – AVIS PACTE DE GOUVERNANCE CDA LA ROCHELLE	QUESTION 6	2021-03-01_006/5.7

